

À la recherche d'une insertion sociale réussie: le rôle des programmes d'accompagnement à l'emploi dans les parcours de vie des jeunes adultes étrangers et non-accompagnés en Galice

SOFIA LAIZ MOREIRA

Aix Marseille Université, CNRS, SciencePo¹

RÉSUMÉ

Cet article a pour objectif de présenter un cas d'étude particulier : celui de la mise en place d'un programme de formation, d'orientation et d'accompagnement à l'insertion professionnelle à destination des jeunes sous protection tutélaire dans la Région de Galice, en Espagne, et de son influence dans le cas des jeunes mineurs étrangers non accompagnés. Les réflexions présentées dans ce texte sont le résultat d'une enquête qualitative ; des entretiens ont été réalisés auprès des autorités régionales et de six jeunes MNA. De cette étude est ressorti le caractère essentiel de ces dispositifs pour ces jeunes dans la réalisation de leurs objectifs et en même temps, ce programme est déterminant dans leurs parcours d'insertion sociale, devenant ainsi un élément clé pour accéder à la vie adulte dans des conditions dignes. Le fait de bénéficier d'une place dans ce type de passerelle professionnalisante leur permet de faire face aux difficultés qui s'offrent à eux une fois sortis du système tutélaire : ils maintiennent leur statut légal et contournent ainsi les restrictions imposées par la politique migratoire une fois adultes.

INTRODUCTION

Le rôle fondamental des programmes d'accompagnement à l'emploi auprès des mineurs étrangers non accompagnés (dits « MNA ») a déjà été signalé comme pierre angulaire des stratégies d'intégration sociale pour cette jeunesse migrante (Kanics et al. 2010, Bailleul et Senovilla 2016, Gimeno Monterde et Laiz Moreira, 2017). Ceci est dû à l'importance d'obtenir les permis nécessaires pour un passage à la majorité réussie, condition permettant l'autonomie financière et un avenir administratif lié à un statut légal. La mise en place du programme Mentor autour des années 2000 en Galice en Espagne en est un exemple révélateur. Son existence coïncide avec l'augmentation croissante d'arrivées de jeunes migrants MNA dans cette région espagnole. Il s'agit d'un programme permettant aux jeunes sous protection juridique d'accéder aux différentes actions d'orientation et d'accompagnement dans l'objectif d'une insertion professionnelle réussie. Ce dispositif a pour objectif de garantir l'accès à des formations en alternance à partir d'un prolongement de la période de tutelle, après l'âge de 18 ans et pour une période de 18 à 21 mois. Sa priorité est d'accompagner les jeunes accueillis au sein des structures de protection de l'enfance dans leur insertion professionnelle mais aussi dans leur passage à l'autonomie (résidentielle et financière). Il s'efforce ainsi d'orienter ses actions vers : d'une part, les prestations financières, et d'autre part, l'inclusion dans des ateliers pré-professionnels et d'accompagnement pour faciliter le processus d'intégration socio-professionnelle. Selon Vilarino et al. (1999) le dispositif vise à lutter contre les mécanismes de stigmatisation des mineurs sous tutelle publique en évitant un processus de déviation secondaire², avec pour objectifs l'acquisition de compétences psychosociales, de compétences professionnelles concrètes, notamment de formation et de préparation au monde du travail, l'insertion dans des réseaux sociaux primaires (famille notamment) et secondaires (école notamment), des passerelles vers les premières expériences professionnelles ainsi que dans l'alternance entre les phases de formation et de travail.

Le programme Mentor s'érige comme une ressource qui permet aux jeunes ayant abandonné tout cursus scolaire formel, ce qui correspond majoritairement au profil de MNA de notre

¹ sofia.LAIZ-MOREIRA@univ-amu.fr

² La "déviance secondaire" est définie comme un comportement déviant qui résulte d'un sens de soi stigmatisé qui s'aligne avec le concept sociétal de déviance, c'est un comportement déviant qui résulte du fait d'être qualifié en tant que tel par la société.

population d'étude, de poursuivre une formation professionnalisante visant l'insertion sur le marché du travail. Plusieurs raisons expliquent leur décrochage, notamment leur arrivée tardive à l'intérieur du système éducatif, les décalages dans les contenus pédagogiques entre le pays d'origine et d'accueil et la faible maîtrise de la langue espagnole et galicienne (Laiz, 2015). Par ailleurs, la possibilité de poursuivre un parcours formel octroie un renouvellement de la carte de séjour car ils sont hébergés dans des appartements de l'autorité tutélaire régionale. Même si l'accès à ce programme n'est pas en priorité donné aux MNA, ce type de dispositif a néanmoins un rôle crucial pour ces mineurs sous tutelle juridique car il permet de prolonger leur statut légal après la majorité jusqu'à leur insertion professionnelle.

Cet article a pour objectif d'évaluer le rôle du dispositif Mentor dans le cas des parcours de formation de six anciens MNA. L'enquête repose sur une méthodologie qualitative, à partir d'entretiens semi-directifs menés auprès de quatre représentants de l'autorité régionale du service de protection de l'enfance galicien ainsi qu'auprès des six jeunes migrant.e.s, ayant été pris en charge comme MNA. Deux d'entre-eux ont pu profiter des avantages dudit programme, à l'inverse des quatre autres qui n'ont pas pu en bénéficier. L'article essaiera de mettre en lumière l'impact de ce programme sur leurs parcours d'insertion en comparaison avec la situation vécue par ceux qui n'ont pas pu avoir une place dans ce dispositif. Une telle comparaison permettra d'identifier le rôle décisif de ce type d'actions sur les objectifs d'intégration sociale de ces jeunes.

UN PROFIL DE MINEUR SANS PROTECTION AVEC DES CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES

Dans la littérature académique, le phénomène de la migration des MNA est présenté comme un effet collatéral des restrictions des frontières européennes à l'égard de l'entrée des personnes en provenance des pays du sud, notamment du continent africain (Jiménez Alvarez, 2011). Cette idée a aussi été rappelée par les autorités consultées au moment de la définition de ce profil particulier de mineur sous tutelle juridique.

« C'est un phénomène mondial, phénomène mondial des pays pauvres aux pays plus riches, et ici en Galice nous le vivons un peu en diagonale, nous ne sommes pas parmi les régions les plus souvent choisies par les immigrés pour la situation

géographique et économique, ce qui fait que ce n'est pas un problème pour nous, dans les quatre provinces de la région on observe plus d'arrivées ici en La Corogne et nous gérons assez bien la situation, nous sommes confiants que la prise en charge qu'ils reçoivent est bonne et il y a en plus une inquiétude pour trouver des solutions à leurs problèmes et les intégrer du côté éducatif ainsi que professionnel »

Coordinateur du service des Mineurs de la Province de La Corogne, Gouvernement de Galice³, 2010

Ce témoignage met en lumière des éléments importants pour notre analyse. D'une part, il nous introduit un contexte d'accueil avec des caractéristiques particulières : une région éloignée des grandes capitales, un cadre de vie provincial à l'intérieur de la carte espagnole, où l'affluence des flux migratoires internationaux reste minoritaire. De plus, cet extrait révèle certaines constructions sociales autour des MNA de façon plus générale, puisqu'ils y sont présentés comme "problème" pour l'administration en matière de protection de l'enfance.

Les autorités interviewées ont aussi insisté sur la définition d'un profil social et juridique particulier lié à notre objet d'étude et de sa spécificité par rapport à l'accès aux services du système de protection de l'enfance, marquant la différence entre un mineur ayant des référents familiaux et ceux qui n'ont pas d'adultes tuteurs sur le territoire national.

« Quand nous parlons de mineurs non accompagnés, nous avons constaté que leurs parents ne sont pas en Espagne, et la tutelle revient donc à l'administration galicienne. Les parents ne sont donc pas en possession de leurs droits en tant que tuteurs légaux. Les obligations de protection sont donc en charge de la Délégation de la protection du mineur qui va administrer leurs biens et leurs soins »

Coordinateur du service des Mineurs de la Province de La Corogne, Gouvernement de Galice, 2010

Parmi les spécificités dans la gestion tutélaire de ce profil de mineur, les autorités consultées ont reconnu la présence des obstacles bureaucratiques qui sont traduits par de grands délais dans les démarches administratives pour l'obtention des permis et des cartes de séjour. Ces retards, occasionnant de graves conséquences dans les parcours de formation des MNA, ne tiennent pas compte de l'urgence de ces derniers d'accéder aux

³ Organisme appartenant à la Communauté Autonome, régie de Politique familiale. Direction Générale d'inclusion sociale, Gouvernement régional de Galice.

formations professionnalisantes, indispensables pour leur insertion sur le marché du travail local.

« Le cas d'un MNA exige un délai pour la concession des papiers. Les délais pour l'obtention des permis vont retarder la prise en charge en matière éducative, c'est plutôt un problème pratique. Il se peut qu'ils ne soient pas scolarisés parce que ça dépend des papiers, même si l'intervention éducative est toujours présente dans les structures d'accueil car le mineur travaille avec des éducateurs qui leur proposent différentes actions pédagogiques, non réglées, mais la formation conventionnelle ou professionnalisante exige d'avoir les papiers »

Coordinateur du service des Mineurs de la Province de La Corogne, Gouvernement de Galice, 2010

Ces précisions nous aident à comprendre les différentes interprétations au sujet des besoins urgents que présente le profil de MNA. De nombreux auteurs (Kanics et al. 2010, Jiménez Hernandez, 2011, Bailleul et Senovilla, 2016, Gimeno et Laiz, 2017) ont reconnu les multiples contradictions en matière législative et les obstacles que celles-ci posent pour leur accès aux droits fondamentaux dictés par la Convention internationale des droits de l'enfance, entre autres, le processus d'identification du mineur et la détermination de son âge. Nous constatons que les multiples contraintes bureaucratiques et administratives auxquelles sont confrontés ces jeunes sont présentes autant à l'entrée du territoire national qu'au moment d'être admis et protégés par le service de protection de l'enfance.

ESPACES D'APPRENTISSAGE ET DE FORMATION : UNE PASSERELLE VERS L'AUTONOMIE

Nous distinguons deux types d'espaces d'apprentissage et de formation : un espace lié à l'intervention éducative informelle et un parcours de formation de type "formel" visant l'obtention d'un diplôme valable dans le monde du travail local. L'intervention éducative, informelle et non diplômante, présente dans la vie quotidienne des MNA, est souvent signalée comme essentielle pour leur intégration par les membres des équipes pédagogiques consultés. Celle-ci a pour base le Programme Éducatif Individuel (PEI) élaboré par chaque structure d'accueil. Son importance pour la socialisation et l'intégration sociale du mineur est reconnue comme déterminante.

« C'est tout à fait vrai que cela ne donne pas accès à un diplôme officiel, mais cela lui permet de commencer une formation, informelle, quand la majorité est atteinte, et en fonction des circonstances, il existe la possibilité de renouveler la résidence sous la tutelle régionale, afin de poursuivre dans une formation diplômante »

Coordinateur du service des Mineurs de la Province de La Corogne, Gouvernement de Galice, 2010

Comme il a été déjà signalé par les autorités locales, la réalité des MNA exige des délais bureaucratiques courts leur permettant de construire une stratégie d'insertion sur le marché du travail local le plus vite possible. Ce fait explique que les apprentissages informels sont peu valorisés, car ils ne comportent pas d'accès direct aux parcours d'insertion professionnelle, objectif urgent avant les 18 ans.

L'intérêt des formations dites "informelles" est aussi mis en lumière par les référents pédagogiques dans le cadre des logements collectifs du programme Mentor pour l'accompagnement à l'autonomie, où les jeunes peuvent trouver plus de souplesse dans l'organisation de leur temps et de leur vie quotidienne. En ce sens, l'importance de l'apprentissage de certaines pratiques, comme par exemple celles qui aident les jeunes dans la gestion de leur foyer, est fondamentale pour leur développement individuel. Des valeurs de convivialité et de partage sont aussi souvent rappelées.

« Ici ils apprennent à vivre en groupe, à partager les tâches ménagères, à partager la nourriture, ils ont une indemnité individuelle mais le logement est collectif, c'est aussi un apprentissage de vivre ensemble; il y a des jeunes nationaux, étrangers, de toutes les origines, la plupart subsahariens et maghrébins »

Référent d'orientation, appartement du programme Mentor, Santiago de Compostela, Galicia, 2012

Malgré tous les avantages de ce dispositif d'orientation vers le monde du travail, les obstacles imposés par leur condition d'étranger sont toujours présents.

« Cela reste volontaire, car on parle déjà d'adultes, et nous n'avons pas le droit de leur imposer quoi que ce soit. En même temps, il faudrait des conditions favorables pour travailler avec eux car les papiers ne sont toujours pas réglés, ne peut pas être inscrit au collège, lycée ou à n'importe quelle formation diplômante, il n'aura ensuite pas accès à un travail, du coup les conditions imposées par les démarches d'immigration nous limitent

fortement »

Coordinateur du service des Mineurs de la Province de La Corogne, Gouvernement de Galice, 2010

Une fois de plus, les parcours des mineurs étrangers et isolés sous tutelle juridique se révèlent fortement marqués par la temporalité de l'accès aux droits. Une fois passée la période de protection jusqu'aux 18 ans, l'avenir du jeune devient étroitement lié à l'imprévisibilité de sa situation administrative. Le passage à la majorité menace ainsi de faire basculer le jeune, du jour au lendemain, en situation d'irrégularité.

« En effet, le fait d'être un mineur non accompagné suppose un élément de risque particulier, mais les MNA ont les mêmes droits que les mineurs nationaux. Le souci est que, au moment où le jeune sort du système de protection et s'il ne parvient pas à renouveler ses papiers, il perd tout droit aux prestations financières des autres services, tel que les services sociaux. Cela n'est pas lié au service de protection du mineur, il s'agit d'un enjeu légal, il ne remplit plus les conditions pour avoir sa résidence légale en Espagne, tout simplement »

Coordinateur du service des Mineurs de la Province de La Corogne, Gouvernement de Galice, 2010

« Les permis et cartes de séjours ont une validité déterminée, il faut les renouveler périodiquement, quand ils sont sous la protection tutélaire c'est nous qui le faisons, quand ils deviennent adultes, c'est à eux de le justifier »

Chef de service, Délégation de protection du Mineur, Gouvernement de Galice, 2012

Ainsi, le programme Mentor a la double fonction de faciliter l'acquisition de compétences et de favoriser l'insertion dans des réseaux professionnels nécessaires pour l'intégration des jeunes dans le milieu professionnel local. S'assurer des moyens de subsistance durable est une urgence majeure pour ces jeunes, qui optent en priorité pour la formation en alternance :

« Bien sûr, la priorité est d'avoir d'abord un contrat, sinon, je ne pouvais pas rester ici, j'avais déjà passé cinq ans en Galice, sans mes parents, et j'ai dû aller travailler, pour avoir un contrat, pour avoir mes papiers et ma carte de séjour »

Jeune fille migrante, 20 ans, hébergée dans la maison de son oncle à Tui, Galice, 2012

Trouver les moyens de capitaliser et rentabiliser leur passage par le système de protection semble essentiel dans leur stratégie migratoire ; ils doivent réunir les éléments leur permettant de faire face à

la précarité et à l'exclusion sociale une fois sortis de la structure de protection.

« J'ai déjà dix-neuf ans maintenant, j'habite ici depuis six ans et je n'ai rien pu faire. Si j'étais dans mon pays, je pourrais sûrement avoir un emploi et gagner de l'argent, mais ici je n'ai pas un sou. C'est vraiment dur, je n'ai pas mes papiers non plus, et je demande aux services sociaux de faire une formation mais je ne peux pas, ils ne me laissent pas y accéder »

Jeune migrant, 19 ans, hors du système de protection, sans logement fixe. La Corogne, Galice, 2012

« Je suis arrivée en Galice parce que j'ai entendu dire par des collègues du Maroc qu'ici on pouvait avoir les papiers et une formation pour trouver un travail. Maintenant que je suis ici je vois que cela est seulement possible si je réussis à avoir une place au Programme Mentor, car j'ai déjà 17 ans, je n'ai pas de temps à perdre »

Jeune migrant, 17 ans, hébergé dans un centre de protection de La Corogne, Galice, 2011

Ainsi, l'intérêt d'une formation en alternance, en tant que passerelle vers le monde du travail, est perçu comme une priorité tant par les mineurs et les jeunes majeurs que par l'institution.

UN FORT DÉSÉQUILIBRE ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE

Malgré les nombreux avantages du programme Mentor, sa grande faiblesse se trouve dans le déséquilibre entre le manque de places disponibles et la forte demande des MNA pour y accéder, en tenant compte de l'intérêt d'un passage à l'âge adulte en situation de régularité juridique.

« Les places restent limitées. S'il est dans un programme et habite dans une structure du système, cela est fondamental pour motiver l'accès aux permis après les 18 ans »

Chef de service, Délégation de protection du Mineur, Gouvernement de Galice, 2012.

Il réside une tension entre la politique de protection de l'enfance et celle d'immigration, dévoilée par divers indices présents dans les discours des autorités contactées.

« Le service du mineur fait sa part du boulot; mais après nous ne pouvons pas jouer dans la politique d'immigration, nous essayons d'aider les jeunes comme nous le pouvons mais une fois les 18 ans arrivés, les avantages d'être mineur disparaissent et apparaissent les soucis d'être étranger »

Coordinateur du service du Mineurs de la Province de La Corogne, Gouvernement de Galice, 2010

Par ailleurs, les critères d'exclusion ne sont pas explicites et révèlent une analyse disciplinaire des dossiers :

« Si le jeune montre un intérêt et travaille bien, il peut trouver une place dans le programme. Tout dépend donc de leur motivation, de leur comportement »

Chef de service, Délégation de protection du Mineur, Gouvernement de Galice, 2012

Ce qui est aussi constaté dans le témoignage d'un des mineurs qui n'a pas pu accéder au programme.

« J'ai eu quelques soucis avec des moniteurs et des collègues dans le centre d'accueil et lorsque j'ai demandé une place dans le programme, mon dossier avait déjà été rejeté pour mauvais comportement »

Jeune migrant, 20 ans, hors du système de protection, hébergé dans un appartement en location avec d'autres jeunes isolés. La Corogne, Galice, 2012

Les discours convergent vers le manque de responsabilité des autorités locales, le manque de volonté politique traduite par le faible nombre de formations diplômantes, le manque de prise en compte des spécificités du jeune, récemment majeur et ayant des antécédents de mauvais comportement. La prise en charge des difficultés psychologiques comme prérequis indispensable pour une intervention adaptée auprès des MNA a fait l'objet de nombreuses recherches (Derivois et al. 2019, Woestelandt et al. 2016), mentionnant notamment l'importance de prendre en compte le passé et les histoires personnelles des jeunes, les souffrances liées à la migration, à l'isolement et aux angoisses propres à l'adolescence. Néanmoins, cette prise en charge psychologique n'est que peu considérée comme modalité d'accompagnement complémentaire pour les autorités régionales. Ainsi, la transition brutale à la sortie du système de protection semble inévitable dans les cas des jeunes ayant eu des antécédents disciplinaires :

« J'étais dans un foyer depuis mes 13 ans, à Ciudad Real, mais on m'a pas fait les papiers, on m'a fait le passeport marocain mais rien de plus. Sans les papiers je ne peux faire aucune formation, étant étranger sans papiers on ne peut pas, on ne veut pas de nous ici. Le service de protection de l'enfance sait que je suis sans travail, mais ils s'en fichent, car j'ai des mesures pénales et du coup je ne peux pas rester après les 18 ans, quand j'étais dans un centre de protection à Ferrol, j'ai fui avec des vêtements qu'on ne voulait pas me donner et

j'ai été pris par la police, j'ai ensuite été enfermé dans un centre spécial dans une chambre sans fenêtre, même étant un mineur, je devais faire mes besoins dans ma chambre, je suis devenu fou »

Jeune migrant, 19 ans, hors du système de protection, sans logement fixe. La Corogne, Galice, 2012

Les difficultés s'accumulent au moment de renouveler les papiers car l'accès aux aides sociales présente aussi des restrictions pour ceux qui entrent en situation d'irrégularité juridique.

« Les services sociaux, une fois dehors, ne nous donnent pas les papiers, c'est le centre de protection qui nous a donné les permis mais une fois sorti, si je ne peux pas justifier de revenus, d'un moyen de vie, la carte de séjour est caduque et on ne peut pas la renouveler. Si j'avais pu avoir une place dans le programme, j'aurais accès à 18 mois de protection après mes 18 ans et ensuite on te trouve un poste de travail, tu dois faire des stages professionnels et tout, c'est bien pour nous»

Jeune migrant, 20 ans, hors du système de protection, hébergé dans un appartement en location avec des autres jeunes isolés. La Corogne, Galice, 2012

« Je voulais avoir une place, je l'ai demandé à plusieurs reprises, mais on m'a pas écouté, apparemment il n'y a pas beaucoup de places, mais pour nous avoir un logement indépendant et avoir les papiers aux 18 ans c'est très important, en plus nous sommes intégrés dans des stages professionnels qui nous permettent après d'avoir un poste. Là je vais me marier car j'ai perdu mes papiers, ça fait six mois, car je n'ai pas trouvé de poste de travail, on nous embauche pas si ce n'est pas par l'intermédiaire de la Délégation »

Jeune migrant, 19 ans, hors du système de protection, sans logement fixe. La Corogne, Galice, 2012

Ces témoignages contrastent avec les récits des jeunes qui ont pu participer au programme et qui ont réussi à accéder aux logements municipaux.

« Moi j'ai pu avoir une place car j'étais très sage, j'ai montré que je travaille bien, j'habite dans un logement du programme depuis deux ans, je suis en train de finir ma formation en alternance, après mon stage on m'a déjà promis mon contrat de travail et je pourrais du coup louer un appartement pour moi seul. »

Jeune migrant, 19 ans, bénéficiaire du programme Mentor dans la Province de Pontevedra, Galice, 2012

« Dans l'appartement nous avons des règles, on a parfois des conflits avec des colocs mais pas grand-chose, au sujet de la nourriture ou pour qui doit faire le ménage, mais en général ça se passe bien, cela nous permet de faire la formation et de continuer pour finir le stage et ensuite travailler sous contrat »

Jeune migrant, 18 ans, bénéficiaire du programme Mentor Santiago de Compostela ; Galice, 2012

Ces derniers extraits confirment l'impact très positif de ce dispositif d'orientation vers l'autonomie, à travers son rôle évident dans les parcours de formation des MNA ainsi que dans leur développement personnel au cours du passage vers une vie émancipée. Ces récits mettent en relief l'importance d'une telle opportunité qui permet un accompagnement professionnel tout en assurant une certaine sécurité juridique, favorisant leur insertion sociale.

CONCLUSION

Les témoignages présentés nous ont apporté des éclairages sur l'importance d'actions adaptées aux besoins de ce profil de jeune sous protection tutélaire. Tel que nous avons pu le constater, les spécificités des jeunes MNA impliquent une prise en charge à même de répondre au caractère urgent de leurs demandes de formation et d'accompagnement à l'insertion professionnelle. Leur situation de vulnérabilité sociale est accrue par le risque réel d'exclusion sociale et professionnelle en raison de leur manque d'accès aux ressources nécessaires à l'obtention d'un contrat de travail, tant en matière de diplômes que de réseaux professionnels. C'est pour cela que leur avenir professionnel semble être la clé de voûte de leur intégration, dans ce contexte d'immigration qui s'établit à la fin de la période de prise en charge des services de protection du mineur. Mais ce processus de passage d'un statut à l'autre ne peut pas faire oublier l'impact de l'administration en matière d'immigration, car cette transition ne peut être permise que par la résolution des enjeux du retard dans la délivrance des permis de séjour, retard qui impacte directement leurs parcours de formation.

Si ce type de programme s'avère essentiel pour le futur de ces jeunes individus, la prise en charge à l'égard du jeune majeur ainsi que les critères d'accès ou d'exclusion par rapport aux ressources disponibles demeurent opaques. Si ces dispositifs valorisent les "bons" comportements, ils n'orientent cependant pas leurs réflexions vers les « *processus traumatiques et résilients dans l'accompagnement des mineurs non accompagnés* » (Derivois et al. 2019 : 570).

RÉFÉRENCES

BAILLEUL, C., & SENOVILLA HERNANDEZ, D. (2016), Dans l'intérêt supérieur de qui ? Rapport MINA 2016, Migrinter. Université de Poitiers, France, 157 pages.

DERIVOIS, D. (2019), Rejets de la mondialisation, rejets de la mondialité : les mineurs non accompagnés entre deux mondes, in *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, vol.67 (n° 5-6), pages 302-303.

GIMENO MONTERDE, C. & LAIZ MOREIRA, S. (2017), Mineurs qui migrent seuls et systèmes de protection de l'enfance : une approche régionale dans l'État espagnol, in *Empan*, vol.3, pages 126-132.

JIMÉNEZ ÁLVAREZ, M. (2011), *Intrusos en la fortaleza: menores marroquíes migrantes en la frontera sur de Europa*, Thèse de doctorat, Inédite.

KANICS, J., HERNANDEZ, D. S., et TOUZENIS, K. (Eds.) (2010), *Migrating alone: unaccompanied and separated children's migration to Europe*, Unesco Publishing, Paris, 187 pages.

LAIZ MOREIRA, S. (2015), L'impact de l'institution dans les processus d'émancipation des mineurs migrants de Beni Mellal (Maroc) en Galice (Espagne), in *Revue européenne des migrations internationales*, vol.31 (n°2), pages 79-96.

SENOVILLA HERNÁNDEZ, D. (2014), Analyse d'une catégorie juridique récente : le mineur étranger non accompagné, séparé ou isolé, in *Revue européenne des migrations internationales*, vol.30 (n°1), pages 17-34.

VILARIÑO, J. P., DE PRADO DIEZ, J. A., MARIN, J. G., et ALVAREZ, A. S. (1999), Inserción laboral e integración social de menores protegidos: El programa mentor, in *RIPS Revista de Investigaciones Políticas y Sociológicas*, vol.1 (n°2), pages 51-60.

WOESTELANDT, L., RADJACK, R., TOUHAMI, F., et MORO, M. R. (2016), L'incertitude menaçante qui pèse sur les mineurs isolés étrangers : conséquences psychologiques, in *L'Autre*, vol.17 (n°1), pages 35-43.